

MONDO TV FRANCE

52, rue Gérard
75013 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Le 31 mai 2021

Tel: +33 (0)1 58 36 04 30
Fax: +33 (0)1 42 94 26 92
www.bdo.fr43-47 avenue de la Grande Armée
75116 Paris
FRANCE

MONDO TV FRANCE

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée Générale de la société MONDO TV FRANCE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MONDO TV FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 Janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 1.2 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations incorporelles. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des immobilisations incorporelles ainsi que celles retenues pour leur amortissement et leur dépréciation éventuelle et nous nous sommes assurés que la note 1.2 de l'annexe fournit une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

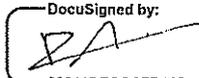
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 31 mai 2021

DocuSigned by:

83011DECCCFD42C...

BDO Paris Audit & Advisory
Représenté par Anne-Catherine FARLAY
Commissaire aux comptes

MONDO TV FRANCE

BILAN ACTIF

page 1

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

Edité le 10/03/2021

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	21 688 196	21 474 471	213 726	2,23	277 027	3,62
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	4 823 956		4 823 956	50,32	1 277 658	16,68
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	247 806	169 060	78 746	0,82	56 758	0,74
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	21 495		21 495	0,22	21 495	0,28
TOTAL (I)	26 781 453	21 643 530	5 137 923	53,59	1 632 938	21,32
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	615 676		615 676	6,42	1 337 602	17,47
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	5 747		5 747	0,06	187 836	2,45
. Personnel	23 684		23 684	0,25	117	0,00
. Organismes sociaux	2 609		2 609	0,03	438	0,01
. Etat, impôts sur les bénéfices	575 438		575 438	6,00	434 100	5,67
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	251 523		251 523	2,62	108 603	1,42
. Autres	2 263 737		2 263 737	23,61	2 729 289	35,64
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	542 022		542 022	5,65	1 213 628	15,85
Charges constatées d'avance	168 549		168 549	1,76	13 732	0,18
TOTAL (II)	4 448 986		4 448 986	46,41	6 025 346	78,68
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	31 230 439	21 643 530	9 586 908	100,00	7 658 284	100,00

MONDO TV FRANCE

BILAN PASSIF

page 2

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

Edité le 10/03/2021

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2020		31/12/2019	
	(12 mois)		(12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 2 029 729)	2 029 729	21,17	2 029 729	26,50
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 570 271	16,38	1 570 271	20,50
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	110 000	1,15	110 000	1,44
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-1 751 369	-18,26	-1 586 897	-20,71
Résultat de l'exercice	118 215	1,23	-164 473	-2,14
Subventions d'investissement	1 405 147	14,66	1 405 147	18,35
Provisions réglementées				
	TOTAL(I)	36,32	3 363 778	43,92
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
	TOTAL(II)			
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
	TOTAL (III)			
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	1 829 500	19,08	1 530 647	19,99
. Découverts, concours bancaires	5 014	0,05	33	0,00
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	41 889	0,44	41 889	0,55
. Associés	1 913 003	19,95	1 787 555	23,34
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	793 670	8,28	496 562	6,48
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	40 944	0,43	53 541	0,70
. Organismes sociaux	157 349	1,64	77 478	1,01
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	98 964	1,03	100 937	1,32
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	31 251	0,33	25 460	0,33
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			405	0,01
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	1 193 332	12,45	180 000	2,35
	TOTAL(IV)	63,68	4 294 507	56,08
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif				
	(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	9 586 908	100,00	7 658 284	100,00

MONDO TV FRANCE

COMPTÉ DE RÉSULTAT

page 3

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

Edité le 10/03/2021

COMPTÉ DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services	491 780		491 780	100,00	1 223 800	100,00	-732 020	-59,81	
Chiffres d'Affaires Nets	491 780		491 780	100,00	1 223 800	100,00	-732 020	-59,81	
Production stockée									
Production immobilisée			3 546 297	721,11	2 380 380	194,51	1 165 917	48,98	
Subventions d'exploitation			34 809	7,08	34 322	2,80	487	1,42	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			6 320	1,29	898 384	73,41	-892 064	-99,29	
Autres produits			1 685	0,34	150 820	12,32	-149 135	-98,87	
Total des produits d'exploitation (I)			4 080 891	829,82	4 687 705	383,05	-606 814	-12,93	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			2 717 309	552,55	2 150 563	175,73	566 746	26,35	
Impôts, taxes et versements assimilés			29 015	5,90	22 731	1,85	6 284	27,65	
Salaires et traitements			1 006 107	204,58	1 151 874	94,12	-145 767	-12,64	
Charges sociales			405 915	82,54	582 730	47,62	-176 815	-30,33	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			91 167	18,54	471 398	38,52	-380 231	-80,85	
Dotations aux provisions sur immobilisations					519 000	42,41	-519 000	-100,00	
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			225 725	45,90	124 848	10,20	100 877	80,80	
Total des charges d'exploitation (II)			4 475 238	910,01	5 023 144	410,45	-547 906	-10,90	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-394 347	-80,18	-335 439	-27,40	-58 908	-17,55	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change			3 858	0,78			3 858	N/S	
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)			3 858	0,78			3 858	N/S	
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilés			63 109	12,83	60 484	4,94	2 625	4,34	
Différences négatives de change			3 378	0,69	95	0,01	3 283	N/S	
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)			66 487	13,52	60 579	4,95	5 908	9,75	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-62 630	-12,73	-60 579	-4,94	-2 051	-3,38	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-456 976	-92,91	-396 018	-32,35	-60 958	-15,38	

MONDO TV FRANCE

COMPTES DE RÉSULTAT

page 4

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

Edité le 10/03/2021

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			913 590	74,65	-913 590	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)			913 590	74,65	-913 590	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	247	0,05	719	0,06	-472	-65,64
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			2 040	0,17	-2 040	-100,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			913 590	74,65	-913 590	-100,00
Total des charges exceptionnelles (VIII)	247	0,05	916 349	74,88	-916 102	-99,96
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-247	-0,04	-2 759	-0,22	2 512	91,05
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	-575 438	-117,00	-234 304	-19,14	-341 134	-145,58
Total des Produits (I+III+V+VII)	4 084 749	830,60	5 601 295	457,70	-1 516 546	-27,06
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 966 534	806,57	5 765 767	471,14	-1 799 233	-31,20
RÉSULTAT NET	118 215	24,04	-164 473	-13,43	282 688	171,88
			<i>Bénéfice</i>			
			<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

SA MONDO TV FRANCE**« Production Audiovisuelle de films d'animation »**

Société anonyme au capital de 2 029 729,16 €

RCS PARIS : 489 553 743

Siège social : 52, rue Gérard 75013 PARIS

Comptes annuels : ANNEXE**Aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

La société SA MONDO TV France se caractérise par les données suivantes au 31 décembre 2020 :

Total du bilan	9 586 908 €
Chiffre d'affaires	491 780 €
Bénéfice	118 215 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de la société SA MONDO TV FRANCE pour l'exercice ouvert du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, soit 12 mois d'exploitation.

Le sommaire est le suivant :

1. Règles et méthodes comptables
 - 1.1. Immobilisations corporelles
 - 1.2. Immobilisations incorporelles
 - 1.2.1. Les séries audiovisuelles d'animations terminées
 - 1.2.2. Les séries audiovisuelles d'animation en cours
 - 1.2.3. Les frais préliminaires
 - 1.2.4. Méthode d'amortissement
 - 1.2.5. Dépréciations
 - 1.3. Les autres immobilisations incorporelles
 - 1.3.1. Les logiciels
 - 1.4. Immobilisations financières
 - 1.5. Créances clients et autres créances
 - 1.6. Capital
 - 1.7. Subventions d'investissement
 - 1.8. Co-producteurs
 - 1.9. Produits constatés d'avance
 - 1.10. Crédit d'impôt

2. Complément d'informations relatives au bilan, au compte de résultat
 - 2.1. Immobilisations et amortissements
 - 2.2. État des créances
 - 2.3. Éléments relevant des entreprises liées
 - 2.4. Produits à recevoir et charges constatées d'avance
 - 2.5. Charges à payer
 - 2.6. Capitaux propres
 - 2.7. État des échéances des dettes
 - 2.8. Ventilation du chiffre d'affaires
 - 2.9. Incidences des évaluations fiscales dérogatoires sur le résultat de l'exercice
3. Informations complémentaires
 - 3.1. Situation fiscale latente
 - 3.2. Rémunération, avances et crédits alloués aux dirigeants
 - 3.3. Effectif
 - 3.4. Engagements de complément de retraite
 - 3.5. Honoraire du commissaire aux comptes
 - 3.6. Engagements hors bilan reçus
 - 3.7. Engagements hors bilan consentis
 - 3.8. Consolidation
 - 3.9. Événement post-clôture
 - 3.10. Événement significatif de l'exercice

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement ANC 2016-08 et du plan comptable général 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1. Immobilisations corporelles

Les règles concernant la définition, la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles sont définies par le règlement n°2014-03 du 6 juin 2014.

Une analyse des immobilisations a été effectuée, il en ressort qu'aucun matériel n'est constitué de composant ayant une durée de vie différente. Aucune décomposition n'est donc nécessaire.

Concernant les durées d'amortissements : les durées antérieurement appliquées correspondent à des durées réelles d'utilisation. Après étude aucun retraitement n'est pratiqué.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction la durée de vie prévue :

- Matériel professionnel : 2 à 5 ans
- Matériel informatique : 2 à 5 ans
- Agencements-installations : 8 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 ans

1.2. Immobilisations incorporelles

1.2.1. Les séries audiovisuelles d'animations terminées

Les séries audiovisuelles d'animations terminées sont valorisées à leur prix de revient. Le prix de revient est calculé à partir des apports et des charges directement affectables, y compris les droits d'auteurs. Les frais financiers sont inclus dans le coût du film. La base d'amortissement est constituée par le prix de revient diminué des apports des co-producteurs.

1.2.2. Les séries audiovisuelles d'animation en cours

Pour les séries audiovisuelles d'animation en cours le même principe de valorisation est adopté. Les parts de co-production et les aides figurent au passif du bilan, soit en produits constatés d'avance ou en dettes sur immobilisations.

1.2.3. Les frais préliminaires

Les frais préliminaires sur des productions en cours de développement sont immobilisés que si à la clôture de l'exercice ils ont des probabilités d'aboutir.

1.2.4. Méthode d'amortissement

L'application des règlements CRC n°2002-10, CRC 2003-07 et CRC 2004-06 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs implique que le mode d'amortissement reflète le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

Cet amortissement économique doit être pratiqué sur la valeur brute de l'immobilisation incorporelle, déduction faite de l'amortissement sur subventions CNC pour lesquelles un agrément définitif a été obtenu. (Amortissement prioritaire sur les subventions)

La société a décidé d'appliquer le dispositif doctrinal de 1952 à savoir, les producteurs d'œuvres audiovisuelles et les distributeurs de films cinématographiques peuvent calculer l'amortissement de leurs films ou de leurs droits selon des modalités particulières.

Chaque film ou droit peut tout d'abord être amorti, à la clôture de l'exercice, à hauteur des recettes nettes provenant de son exploitation au cours de ce même exercice.

L'amortissement d'une œuvre non complètement amortie, peut être complété à due concurrence par prélèvement sur les recettes nettes disponibles d'autres films dans la limite de la date Dernier Tour Manivelle.

L'amortissement d'une œuvre peut être amorti linéairement à compter de la date du visa ou du PAD sur 3 ans.

1.2.5. Dépréciations

Chacune des œuvres du catalogue est dépréciée si sa valeur actuelle est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage.

La valeur vénale est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

La valeur d'usage d'un actif est la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie.

La société détermine la valeur d'usage de ses œuvres en fonction entre autre de l'actualisation des flux nets de trésorerie attendus. Les flux nets de trésorerie attendus proviennent des prévisions de recettes établies par les distributeurs à la demande de la Direction. La réalisation des prévisions de recettes peut présenter un caractère incertain. S'il s'avère que la valeur d'usage est inférieure à la valeur nette comptable de l'œuvre, une dépréciation est constatée

1.3. Les autres immobilisations incorporelles

1.3.1. Les logiciels

Les logiciels sont évalués à leur coût d'achat et amortis sur un an.

1.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières concernent des dépôts de garantie pour des loyers, des cautions remises aux fournisseurs.

1.5. Créances clients et autres créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le recouvrement devient aléatoire.

1.6. Capital

Le capital correspond aux apports fait par l'actionnaire unique lors de la constitution de la société et lors des augmentations de capital intervenues. Mondo TV France est la filiale de la société de droit italien Mondo TV S.P.A. Les primes d'émissions résultent de la conversion des obligations effectuées au cours de l'exercice.

1.7. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement concernent les subventions du CNC, des collectivités publiques et du programme européen MEDIA pour la production des œuvres. Dans l'hypothèse où la subvention d'investissement serait conditionnée à des critères spécifiques, par mesure de prudence, nous ne constatons que les sommes encaissées.

Ces subventions sont rapportées au résultat en produits exceptionnels de l'exercice au

cours duquel les œuvres ont obtenu leur PAD ou leur visa d'exploitation. Elles sont neutralisées par une dotation aux amortissements du même montant en charges exceptionnelles.

1.8. Co-producteurs

Les apports coproducteurs sont comptabilisés au passif du bilan lorsque l'œuvre est en cours de production.

1.9. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance concernent des financements engagés pour des films en cours et dont la contrepartie est constatée pour partie en facture à établir.

1.10. Crédit d'impôt

Les articles 220 sexies, 220 F et 223 O du code général des impôts instituent pour les œuvres cinématographiques et audiovisuelles, un crédit d'impôt calculé sur des dépenses spécifiques de production.

Ce dispositif est encadré par deux agréments délivrés par le Centre National de la cinématographie, l'un provisoire et l'autre définitif délivré une fois l'œuvre terminée. Cet agrément définitif atteste que l'œuvre a effectivement rempli les conditions permettant de bénéficier du crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé année par année et constaté comptablement au crédit du compte "695 - impôt sur les sociétés" par la contrepartie du compte "444 – Créance d'impôt sur les sociétés" à l'actif du bilan que le film soit en cours ou terminé.

2. Complément d'informations relatives au bilan, au compte de résultat

2.1. Immobilisations et amortissements

Les mouvements des immobilisations et des amortissements sont retracés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations	Valeurs brutes au 01/01/2020	Acquisitions / Virement de poste à poste	Cessions / virement de poste à poste	Valeurs brutes au 31/12/2020
Immobilisations Incorporelles	22 965 855	3 546 297	0	26 512 152
Films	21 558 210			21 558 210
Films en cours	1 277 658	3 546 297		4 823 956
Application smartphone	102 826			102 826
Logiciels	27 161			27 161
Immobilisations Corporelles	197 951	49 854	0	247 806
Agencement	34 643	40 682		75 325
Matériel de bureau	149 071	9 172		158 243
Matériel de transport	14 238			14 238
Immobilisations financières	21 495	0	0	21 495
Dépôts et cautionnements	21 495			21 495
Actif immobilisé	23 185 301	3 596 152	0	26 781 453

Amortissements	Amortissements au 01/01/2020	Dotations	Reprises	Amortissements au 31/12/2020
Immobilisations Incorporelles	20 601 608	63 301	0	20 664 909
Films	20 476 664	61 284	0	20 537 948
Application smartphone	102 826			102 826
Logiciels	22 119	2 017	0	24 136
Immobilisations Corporelles	141 192	27 866	0	169 058
Agencements	21 282	7 410		28 692
Matériel de bureau	105 672	20 456		126 128
Matériel de transport	14 238			14 238
Total amortissements	20 742 801	91 167	0	20 833 968

2.2. État des créances

L'ensemble des créances a une échéance à moins d'un an.

2.3. Éléments relevant des entreprises liées

Les montants concernant les entreprises liées sont les suivants :

Poste	Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Créances clients	550 261
Autres dettes	0
Chiffre d'affaires	157 838
Charges externes	157 838

Toutes les transactions effectuées avec les parties liées ont été conclues à des conditions

normales de marché.

2.4. Produits à recevoir et charges constatées d'avance

Ces charges et produits sont à échéance à moins d'un an.

2.5. Charges à payer

L'état des charges à payer est à échéance à moins d'un an.

2.6. Capitaux propres

La situation nette a évolué pendant l'exercice comme le présente le tableau ci-dessous.

	au 01/01/2020	Affectation	2020	au 31/12/2020
Capital	2 029 729			2 029 729
Prime d'émission	1 570 271			1 570 271
Réserve légale	110 000			110 000
Autres Réserves	0			0
Report à nouveau	-1 586 897	-164 473		-1 751 370
Résultat de l'exercice	-164 473	164 473	118 215	118 215
Situation nette	1 958 630	0	118 215	2 076 845
Dividendes		0		

Le capital est divisé en 195 037 250 actions de 0,0104 euros chacune.

2.7. État des échéances des dettes

	Total	à moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Découvert bancaire	5 014	5 014		
Emprunts et dettes financières	1 871 389	1 871 389		
Dettes financières de coproductions	1 913 003	1 913 003		
Dettes fournisseurs	793 670	793 670		
Dettes fiscales et sociales	328 508	328 508		
Dettes à l'égard des actionnaires	0	0		
Autres dettes	0	0		
Total	4 911 584	4 911 584		

2.8. Ventilation du chiffre d'affaires

La société a une activité de production audiovisuelle de films d'animation

Pour cet exercice la société a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 491 780 €.

2.9. Incidences des évaluations fiscales dérogatoires sur le résultat de l'exercice

Néant.

3. Informations complémentaires

3.1. Situation fiscale latente

La situation fiscale latente résulte :

- des décalages dans le temps entre la comptabilité de certains produits dans le résultat fiscal (différences temporaires),

- des impôts à payer sur des éléments de capitaux propres qui, en raison de dispositions fiscales particulières, n'ont pas encore été soumis à l'impôt sur les sociétés.

Compte tenu de ses déficits fiscaux la société dispose d'une économie d'impôt latente de 1 299 365 € au taux de 28%.

3.2. Rémunération, avances et crédits alloués aux dirigeants

Ces informations ne sont pas communiquées pour respecter la confidentialité.

3.3. Effectif

L'effectif moyen au 31 décembre 2020 est de 16 salariés.

3.4. Engagements de complément de retraite

Compte tenu de l'effectif de 4 permanents, l'engagement de retraite est jugé non significatif.

3.5. Honoraire du commissaire aux comptes

Les honoraires au titre de la mission de contrôle légal s'élèvent à 11 500 € et au titre des services autres que la certification des comptes à 0 €.

3.6. Engagements hors bilan reçus

La société détient un droit à recettes sur la série Gawayn dont elle est coproducteur.

Le Fonds de soutien disponible auprès du CNC au 31 décembre 2020 est de 0 €.

3.7. Engagements hors bilan consentis

Néant.

3.8. Consolidation

La société est consolidée dans le groupe Mondo TV S.P.A.

3.9. Evénement post-clôture

Néant.

3.10. Evénement significatif de l'exercice

Conformément aux recommandations de l'ANC du 18 mai 2020, la société a souhaité utiliser une approche ciblée pour présenter les impacts de la crise sanitaire sur ses comptes annuels :

- La société a bénéficié de l'exonération de cotisations sociales et de l'aide au paiement. Le montant comptabilisé en diminution des charges de personnel s'élève à 130 021 €.